



Controle positif alcoolemie

Par **joxasa**, le **08/06/2009** à **20:21**

Bonjour,

En juin 2007 je me fais contrôler positif alcool, à un taux de 0,75 gramme expiré. J'ai écopé de 3 mois de retrait de permis, ainsi qu'une amende et un stage pour récupérer mon permis.

En juin 2009 je me fais à nouveau contrôler positif (je n'aime pas le mois de juin), avec un taux de 0,44 gramme expiré. Ils ont confisqué mon permis et j'ai du appeler des amis pour venir me chercher ainsi que ma voiture.

Maintenant, j'entends de tout et de rien, quelqu'un pourrait-il me dire ce que je risque vraiment à présent.

Merci pour vos réponses.

JOXASA

Par **Tisuisse**, le **08/06/2009** à **23:08**

Bonjour,

Lorsque vous souffez dans l'éthylomètre, la mesure est en milligramme (et non en gramme) par litre d'air expiré.

2007 : contrôlé avec 0,75 mg/l d'air,

2009 : contrôlé avec 0,44 mg/l d'air.

Dans les 2 cas vous avez commis un délit (seuil délictuel : à compter de 0,40 mg/l d'air) et le second délit arrivant moins de 3 ans après le 1er délit, vous êtes en récidive légale. A l'heure actuelle, le juge ne pourra que prononcer l'annulation pure et simple de votre permis. L'amende sera sérieuse, vous risquez une peine de prison, avec ou sans sursis, une obligation de soins, la confiscation de votre véhicule, + peines annexes.

A mon avis, prenez un avocat spécialisé afin que, par ses arguments, il limite la casse.

Par **jeetendra**, le **09/06/2009** à **08:16**

bonjour, comme vous le dit mon excellent confrère TISUISSE vous êtes en état de récidive légale pour alcoolémie (deux contrôles positifs en l'espace de quelques mois), l'annulation de votre permis est de droit, à mon avis c'est ce qui arrivera, prendre un avocat ne servira pas à grand chose, courage à vous, cordialement